

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/03  Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2014/03</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt janvier deux mille quatorze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 13/01/2014

Mme Cambier-Jonval est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mesdames Régine BRUSA, Nathalie CAMBIER JONVAL, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Michel COLIN ; Philippe ETIENNE ; Jean Pierre GUERIN ; Olivier GODART ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représentés** : M. Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme CAPPELLE ; M. Dominique GUERIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET.

---

**OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE**

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté du 23 février 2012 confiant délégation au Bureau pour réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes ;

Vu la nécessité de contracter un emprunt la construction d'un centre aquatique dont les travaux vont débiter dans les semaines prochaines ;

Vu les offres remises par le Crédit Agricole du Nord Est et la Caisse d'Epargne ;

Vu l'avis remis par la commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive en date du 16/01/2014;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 2 000 000 euros

Durée du prêt : 20 ans

Taux du prêt : 3.88 %

Remboursement du capital constant

Périodicité: trimestrielle

Score Gissler: 1A

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

- 4 FEV. 2014